

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 20 (1933)
Heft: 4: Numéro spécial de la Section romande de la FAS

Artikel: Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne : architectes Gilliard et Gocet, Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

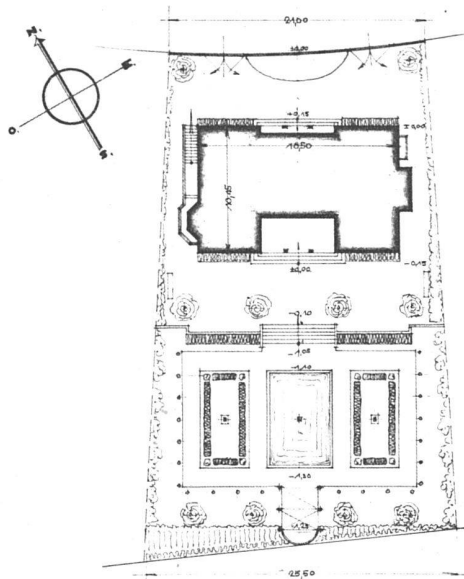
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

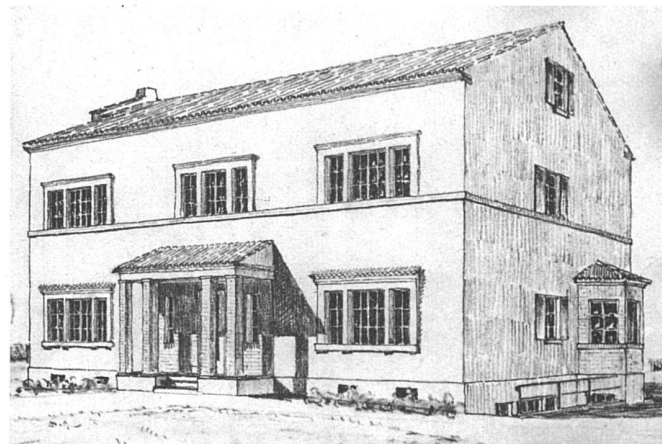
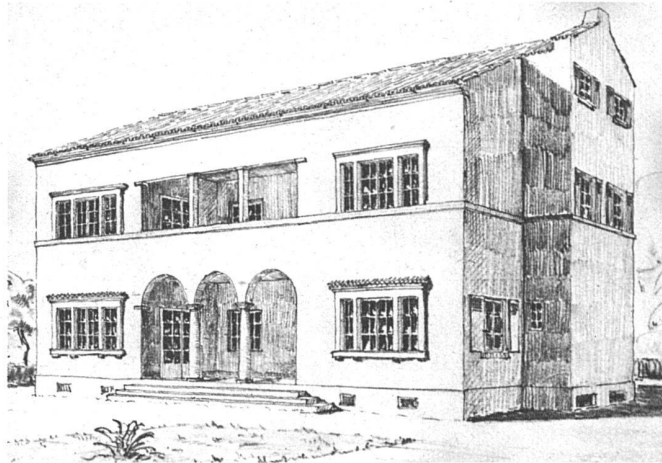
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

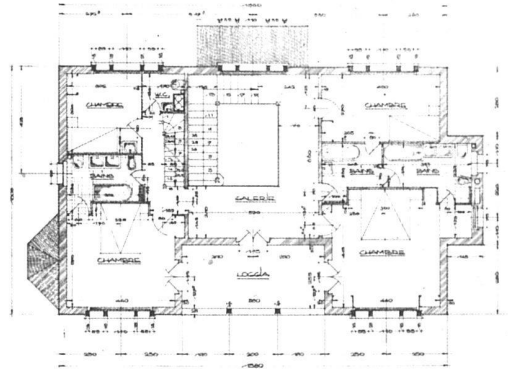
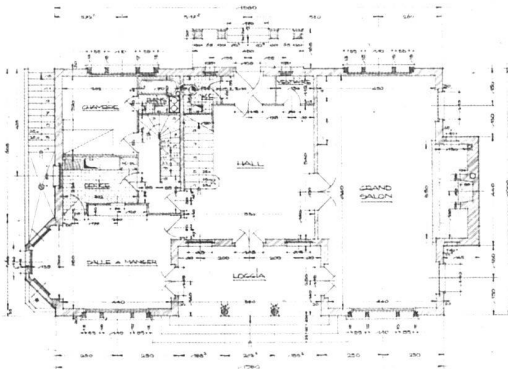
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plan du jardin 1:600
 Plan du rez-de-chaussée et du 1er étage 1:300
 à droite en haut: Vue du sud, côté jardin
 en bas: Vue du nord, côté rue



Projet pour une villa du guitariste Segovia
 à Madrid, Espagne
 Edmond Fatio, architecte FAS, Genève



Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne

Gilliard et Godet, architectes FAS, Lausanne (voir les illustrations pages 116 et 117)

Sans solliciter de subvention ou de prêt de la commune, la société a réussi à intéresser cependant celle-ci à l'entreprise, en lui demandant sa garantie pour faciliter l'obtention d'une hypothèque en 2^e rang auprès des établissements financiers.

Ces points acquis, le plan financier a été établi de la manière suivante:

Plan financier.

Coût.

| | |
|--|---|
| Construction, compris honoraires d'archit. | frs. 1.408.000 |
| Travaux extérieurs | frs. 65.000 |
| Terrain et actes | frs. 105.000 |
| Divers | frs. 42.000 |
| Total | frs. 1.620.000 (85% = 1.377.000) |



Le hall du manoir d'Ollwiller. Le grand salon Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel

Consolidation et charges.

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| Prêt 1er rang | 1.000.000 à 4 1/2 + 1/2 amort. | = 50.000 |
| Prêt 2me rang | 377.000 à 5 + 1/2 amort. | = 20.735 |
| Capital social, 310 parts | 93.000 à 4 | = 3.720 |
| Subvention autonome | 150.000 | |
| | <u>1.620.000</u> | <u>74.455</u> |
| Impôt et assurances | | 3.000 |
| Eau, électricité, voirie | | 6.000 |
| Gérance, entretien, divers | | 12.305 |
| | | <u>95.760</u> |

Le coût de construction, calculé sur le montant des comptes vérifiés, est de fr. 39.— le m³ y compris les honoraires d'architectes.

Le bloc contient

7 appartements de 1 chambre à frs. 540.- + frs. 75.- pour le chauffage
 47 appartements de 2 chambres à frs. 680.- + frs. 90.- pour le chauffage
 69 appartements de 3 chambres à frs. 840.- + frs. 120.- pour le chauffage
 2 magasins à frs. 1500.- + frs. 150.- pour le chauffage
 Total des loyers frs. 95.760, chauffage frs. 13.335.

Le chauffage central, au mazout, est installé dans les sous-sols de la maison A à l'angle sud-est.

La commune, en octroyant sa garantie à l'emprunt en 2^e rang contracté par la Société Coopérative d'Habitation, a posé diverses conditions. Les appartements doivent être loués, dans la règle, à des ménages avec au moins 1 enfant dans les appartements de 2 pièces et 2 enfants pour ceux de 3 pièces. En outre, les locataires doivent prouver qu'ils ne disposent pas d'un salaire annuel supérieur à 4500 fr. (dans la règle, 5 fois le montant du loyer). Tous les appartements ont été loués avant l'achèvement de la construction.

Murs des sous-sols en béton coffré, ceux des étages en briques de terre cuite, perforées ou creuses, combinées suivant les étages et les charges à supporter. Le mur se compose de 2 parpaings de briques de 12 cm., séparés par un matelas d'air de 5 cm. et reliés, toutes les 3 assises, par une assise de briques perforées. Planchers en poutrelles de fer, avec hourdis de terre cuite (sur les sous-sols) et de ciment (L. B.) aux étages.

Tous les sols des vestibules, cuisines et W. C. en carreaux de grès. Les chambres ont des planchers en lames de chêne (2^e choix).

Dans les passages d'entrée, les murs sont revêtus de carreaux de faïence ou d'un enduit à la « pesette ».

Tous les appartements sont pourvus d'une chambre de bains (combinée avec le W. C.), avec chauffe-eau à gaz. Il a été prévu, en outre, des amenées d'électricité permettant d'installer au gré du locataire de petits bouilleurs électriques de 20 ou 30 litres sur les éviers des cuisines. Ces bouilleurs sont mis en location par la commune et la consommation d'électricité se paie à forfait.

Chaque appartement dispose d'une petite cave et d'un galetas. Une chambre à lessive et un étendage sont installés dans toutes les maisons (pour 17 appartements au maximum).

Une petite place de jeu est aménagée, pour les enfants, dans la cour, où sont installés également des étendages. Cette cour est accessible aux voitures, par un passage à l'ouest.



Vue prise de l'avenue de Morges, angle nord-ouest

Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne Gilliard et Godet, architectes FAS, Lausanne

Plan de situation voir p. 118, description p. 124

Photographies pages 116 et 117 par H. Chappuis, photographe, Lausanne

Vue prise de la route de Genève, angle sud-ouest

